



Ville de Montréal

Groupe de traitement  Description  Qualification

d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels

Fonctionnaires

Contremaîtres

Autres

Titre

Code

Groupe de traitement

PRÉPOSÉ(E) A L'APPLICATION DE PEINTURE

6240 gr. 8

Nature et caractéristiques de la fonction

Travaux comportant l'exécution de tâches simples se rapportant à la peinture ainsi que l'application de peinture lorsque la précision et le fini ne sont pas requis. De plus, le travail comporte le débosselage des lampadaires et la réparation mineure des parties endommagées par une substance appropriée.

Le travail s'accomplit sous surveillance immédiate et selon des directives précises. L'employé est tenu d'exécuter les tâches routinières, préparatoires, accessoires ou secondaires de la fonction de peintre ainsi que des travaux de peinture grossiers pour lesquels des imperfections peuvent être admissibles. Un employé de rang supérieur vérifie son travail.

Exemples des tâches accomplies

1. Dresse ou participe au dressage des échafauds.
2. Nettoie, lave, sable et répare les surfaces à peindre.
3. Enlève l'ancien enduit à l'aide d'un grattoir, d'un décapant liquide ou d'une lampe à souder.
4. Transporte les matériaux requis sur les lieux du travail.
5. Fournit au peintre les outils et accessoires dont il a besoin.
6. Peint les appareils de jeux et de sport, les plates-formes, les clôtures, les bancs et les cabanes, les signaux de circulation, les lampadaires, les poteaux, les mâts, les conduites et les accessoires, etc. lorsque la précision et le fini ne sont pas requis; exécute également des travaux de peinture par immersion ou par aspersion.
7. Débossèle, à l'aide des outils appropriés les lampadaires endommagés et au besoin en égalise la surface avec un mélange prévu à cet effet.

Revisé le 20 février 1979  
 le 31 juillet 1989  
 le 24 avril 1990

Pour la Ville

Pour le Syndicat

06 06 1990

Signature	jour	mois	année	Signature
<i>[Signature]</i>	14	6	90	<i>[Signature]</i>

Suite au verso

8. Nettoie les endroits où travaille le peintre, ou l'endroit où il est assigné ainsi que l'outillage utilisé pour les travaux; voit à l'entretien de cet outillage.
9. Conduit un véhicule du genre camion avec nacelle aérienne, pour exécuter les tâches de sa fonction, et opère les accessoires s'y rattachant.

Revisé le 20 février 1979  
le 31 juillet 1989  
le 24 avril 1990

Pour la Ville

Pour le Syndicat

24 04 1990

Signature

jour mois année

Signature

*Chapiteau Jean Charles*

14 6 90

*Henri Martin*  
*Jean-Claude*



Ville de Montréal

Préposé(e) application peinture 624.pdf

Groupe de traitement: 8

Description  Qualificatif  
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels       Fonctionnaires       Contremaîtres       Autres \_\_\_\_\_

Titre	Code	Groupe de traitement
PRÉPOSÉ(E) A L'APPLICATION DE PEINTURE		

Qualité requises

Connaissances:

de l'outillage et des matériaux utilisés pour les travaux du métier.

Habilités:

à comprendre les directives reçues et à les exécuter avec exactitude;  
à effectuer certaines opérations ou certains travaux simples du métier de peintre;  
à travailler à différentes altitudes.

Posséder un permis valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville. Détenir un permis provincial 22 (nouvelle classe 3).

Degré minimum d'instruction et d'expérience

instruction:

Savoir lire, écrire et parler le français.

Expérience:

Quelque expérience dans des travaux de peinture.

Revisé le 20 février 1979  
le 31 juillet 1989  
le 24 avril 1990

Pour la Ville

06 06 1990

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	14	6	90	